



Besoin d'aide et de conseil merci

Par **anilou**, le **21/09/2010 à 16:42**

Bonjour,rnrn Et merci de me lire :)rn Voilà, mon père est en maison de retraite depuis 10 ans il a 90 ans.rnHier un de mes frères m'a téléphoné pour me dire qu'il manquait 400e pour payer la maison de retraite.rn rnNous sommes 4 enfants et il demande 100e à chacun.rnLa comptable de la maison de retraite , lui à dit que nous avions la possibilte de demander une aide sociale.rnCe que tout le monde va faire.rn Mais en attendant la réponse du conseil général la comptable veut que nous réglions ce qu'il va manquer.rn Si mes deux frères et mon autre soeur sont d'accord pour payer.rn Moi malheureusement, je ne peux pas ou du moins , une telle somme.rn Je suis d'accord sur le principe de l'obligation alimentaire .rn Ma question est la suivantern Croyez- vous qu'il est possible de m'arranger avec la comptable en lui donnant ce que je peux où suis-je obligé de payer cette somme.rn Sachant, que cette somme est à payer à la fin du mois et que d'après ce qu'a dit la comptable , je n'aurais une réponse du conseil général pas avant 4 ou 6 mois.rn Je sais que mes enfants doivent participer aussi c'est la loi.rn Mais eux aussi sont endetter.rn Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **21/09/2010 à 17:15**

Vous n'avez rien à régler de plus que ce que la justice ou le conseil général vous contraint à payer.

Par **anilou**, le **21/09/2010 à 17:41**

Merci mimi 493rnrn Le seul hic , dans cette histoire c'est qu'il n'y a pas eu de jugement.rn La

comptable as dis , il manque 400e.....mes frères et ma soeur ont dit ok on donne chacun 100e , sans me demander avant si je pouvais.rn C'est pour cela que je voulais savoir si je pouvais m'arrangé avec la comptabilité et donner ce que je peux.rnrn Parce que à l'heure actuel et vu mon endettement 100e c'est énorme pour moi.rnrn Alors , je ne sais que faire , payer et mettre ma famille en danger où bien attendre justement ce jugement.rn Mais ce qui me fait peur c'est qu'il me réclame les sommes que j'aurais dut donner à la maison de retraite.rnrn Excuse moi si je vous embête , mais je suis complètement perdue et surtout angoisée.rn Merci de m'avoir lut

Par **mimi493**, le **21/09/2010 à 18:08**

La famille n'a rien à payer en fait. Enfin, tout dépend du contexte.rnExpliquez à vos frères et soeurs, que vous ne pouvez pas, que c'est trop pour vous.

Par **anilou**, le **21/09/2010 à 18:19**

Merci de votre réponse mimi 493rnrn J'ai déjà expliqué cela à mon frère , car pour ce qui est de l'autre frère et soeur ont ne se parle plus.rnrn Et comme mon frère m'a dit ça c'est pas ton problème c'est pas le mien .rnrnOui je sais on est une famille unie lol.rnrn Donc , comme c'est mon problème , je me renseigne un peu partout et angoise.rnrn Merci encore de votre aide :)

Par **mimi493**, le **21/09/2010 à 18:28**

Donc ne payez pas.rnAttendez qu'il y ait la mise en place d'une pension alimentaire où chacun paiera selon ses moyens.

Par **anilou**, le **21/09/2010 à 18:59**

Merci pour votre aidernrn Je sais que mes frères et soeur vont me faire la guerre, parce que il va quand même manqué les 100e et que la comptable de la maison de retraite va pas me lacher .rn Mais bon, quand on ne peut pas on ne peut pas.rnrn Merci , encore . :)